



TROILUS

TROILUS GOLD CORP.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés les
31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Troilus Gold Corp.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de nom de Troilus Gold Corp. et de sa filiale (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 juillet 2020 et 2019, les états consolidés du résultat net et de la perte globale, les états consolidés des flux de trésoreries et les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 juillet 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations, qui comprennent le rapport de gestion, incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Glen McFarland.

McGovern Hurley LLP



**Comptables professionnels agréés,
Experts-comptables autorisés**

**Toronto, Ontario
15 octobre 2020**

TROILUS GOLD CORP.

Consolidated Statements of Financial Position

(Expressed in Canadian dollars)

As at		July 31, 2020	July 31, 2019
	Notes		
ASSETS			
Current assets			
Cash and cash equivalents		\$ 29,883,416	\$ 6,337,689
Tax credit receivable	14	1,866,713	832,164
Amounts receivable	5	438,949	1,275,635
Prepaid expenses		455,834	492,418
Total current assets		32,644,912	8,937,906
Investment	6	250,000	-
Reclamation deposits	7	1,639,190	1,639,190
Property and equipment	3,8	5,445,731	2,549,975
TOTAL ASSETS		\$ 39,979,833	\$ 13,127,071
LIABILITIES AND EQUITY			
Current liabilities			
Accounts payable and accrued liabilities	18	\$ 2,429,961	\$ 1,500,438
Current portion of lease liabilities	3,9	501,472	532,133
Current portion of reclamation provision	7	147,674	91,654
Total current liabilities		3,079,107	2,124,225
Long-term portion of lease liabilities	3,9	587,782	15,060
Flow-through share premium liability	10	244,435	-
Reclamation provision	7	3,728,682	3,580,741
Total liabilities		7,640,006	5,720,026
SHAREHOLDERS' EQUITY			
Share capital	10	87,242,757	47,709,419
Share purchase warrant reserve	11	9,763,070	6,764,206
Share-based payment reserve	12	1,047,793	195,576
Accumulated deficit		(65,713,793)	(47,262,156)
Total shareholders' equity		32,339,827	7,407,045
TOTAL LIABILITIES AND SHAREHOLDERS' EQUITY		\$ 39,979,833	\$ 13,127,071
Nature of operations	1		
Commitments and contingencies	19		
Subsequent events	21		

Approuvés au nom du conseil d'administration par :

« Tom Olesinski »

Administrateur

« Justin Reid »

Administrateur

TROILUS GOLD CORP.

Consolidated Statements of Operations and Comprehensive Loss

(Expressed in Canadian dollars)

		Years ended July 31,	
		2020	2019
Expenses	Notes		
Exploration and evaluation expenses	14	\$ 13,011,637	\$ 16,656,563
Reclamation estimate	7	295,889	351,660
General and administrative expenses	15	4,914,293	5,207,002
Share-based payments	12	1,737,221	1,559,138
Total expenses before other items		19,959,040	23,774,363
Other (income)/expenses			
Interest income		(124,568)	(230,918)
Interest on lease liabilities	9	195,197	40,559
Flow-through share premium	10	(1,771,358)	(4,117,630)
Accretion of reclamation provision	7	33,786	58,503
Other expenses	16	121,282	123,861
Net loss and comprehensive loss for the year		\$ 18,413,379	\$ 19,648,738
Net loss per share			
Basic and diluted		\$ 0.23	\$ 0.37
Weighted average common shares outstanding			
Basic and diluted		79,364,190	53,395,462

Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de la période considérée.

TROILUS GOLD CORP.

Consolidated Statements of Cash Flows

(Expressed in Canadian dollars)

		Years ended July 31,	
	Notes	2020	2019
CASH FLOWS FROM:			
Operating activities			
Net loss for the year		\$ (18,413,379)	\$ (19,648,738)
Items not involving cash			
Share-based payments	12	1,737,221	1,559,138
Shares issued for property acquisition	10,14	2,199,000	2,268,750
Depreciation	3,8	874,919	219,071
Flow-through share premium	10	(1,771,358)	(4,117,630)
Reclamation estimate adjustment	7	295,889	351,660
Reclamation costs incurred	7	(125,714)	(179,129)
Accretion of reclamation estimate	7	33,786	58,503
		(15,169,636)	(19,488,375)
Net change in non-cash working capital items:			
Amounts receivable and prepaid expenses		873,270	(352,631)
Tax credit receivable		(1,034,549)	212,815
Accounts payable and accrued liabilities		929,523	(1,084,864)
		768,244	(1,224,680)
Cash flows used in operating activities		(14,401,392)	(20,713,055)
Financing activities			
Financing proceeds	10	44,413,137	7,000,600
Share issue costs	10	(2,949,146)	(983,738)
Proceeds from exercise of stock options		-	40,000
Lease payments	3,9	(1,198,549)	(509,110)
Cash flows from/(used in) financing activities		40,265,442	5,547,752
Investing activities			
Property and equipment	8	(2,068,323)	(1,067,424)
Investment	6	(250,000)	-
Refund of reclamation deposit	7	-	3,972,976
Payment of reclamation bond deposit	7	-	(1,639,190)
Cash flows used in investing activities		(2,318,323)	1,266,362
Net change in cash and cash equivalents		23,545,727	(13,898,941)
Cash and cash equivalents, beginning of the year		6,337,689	20,236,630
Cash and cash equivalents, end of the year		\$ 29,883,416	\$ 6,337,689
CASH AND CASH EQUIVALENTS CONSIST OF:			
Cash		\$ 1,805,474	\$ 5,539,544
Cash equivalents		28,077,942	798,145
		\$ 29,883,416	\$ 6,337,689
SUPPLEMENTARY INFORMATION			
Equipment purchased through leases	8,9	\$ 665,356	\$ 673,297

TROILUS GOLD CORP.
Consolidated Statements of Changes in Shareholders' Equity
(Expressed in Canadian dollars)

	Note	Number of Shares	Share Capital	Share purchase warrant reserve	Share-based payment reserve	Accumulated Deficit	Total Shareholders' equity
Balance as at July 31, 2019		62,060,578	\$ 47,709,419	\$ 6,764,206	\$ 195,576	\$ (47,262,156)	\$ 7,407,045
Adjustment on initial application of IFRS 16	3	-	-	-	-	(38,258)	(38,258)
Balance as at August 1, 2019		62,060,578	47,709,419	6,764,206	195,576	(47,300,414)	7,368,787
Private placement financings	10	24,753,755	19,055,637	-	-	-	19,055,637
Cost of issue on private placement financings	10	-	(898,586)	-	-	-	(898,586)
Flow-through share premium	10	-	(2,015,793)	-	-	-	(2,015,793)
Bought deal financing - units	10	24,150,000	25,357,500	-	-	-	25,357,500
Valuation of warrants on units	10	-	(2,998,864)	2,998,864	-	-	-
Cost of issue on bought deal financing	10	-	(2,050,560)	-	-	-	(2,050,560)
Shares issued for property acquisition	14	2,500,000	2,199,000	-	-	-	2,199,000
Share-based payments	12	1,475,006	885,004	-	852,217	-	1,737,221
Net loss for the year		-	-	-	-	(18,413,379)	(18,413,379)
Balance as at July 31, 2020		114,939,339	\$ 87,242,757	\$ 9,763,070	\$ 1,047,793	\$ (65,713,793)	\$ 32,339,827
Balance as at July 31, 2018		48,737,222	\$ 38,325,859	\$ 6,764,206	\$ 3,331,632	\$ (31,250,664)	\$ 17,171,033
Bought-deal financing	10	8,236,000	7,000,600	-	-	-	7,000,600
Cost of issue	10	-	(983,738)	-	-	-	(983,738)
Shares issued for property acquisition	14	3,750,000	2,268,750	-	-	-	2,268,750
Share-based payments	12	1,237,356	965,138	-	594,000	-	1,559,138
Exercise of stock options		100,000	40,000	-	-	-	40,000
Valuation allocation on exercise of stock options		-	92,810	-	(92,810)	-	-
Expiry of stock options		-	-	-	(3,637,246)	3,637,246	-
Net loss for the year		-	-	-	-	(19,648,738)	(19,648,738)
Balance as at July 31, 2019		62,060,578	\$ 47,709,419	\$ 6,764,206	\$ 195,576	\$ (47,262,156)	\$ 7,407,045

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Troilus Gold Corp. (la « Société ») a été prorogée en vertu des lois de l'Ontario (Canada). La Société détient une participation de 100 % dans une ancienne mine d'or située à environ 450 km au nord-est de Val-d'Or (Québec) (le « projet Troilus »). La Société a acquis des concessions minières additionnelles, adjacentes au projet Troilus, dans le cadre de diverses transactions. On désigne ces terrains collectivement sous le nom de « terrain de Troilus Gold ». Les principales activités de la Société sont la prospection et la mise en valeur future du terrain de Troilus Gold. Le siège social de la Société est situé au 36 Lombard Street, 4^e étage, Toronto (Ontario), M5C 2X3. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « TLG ». Tous les montants sont libellés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Bien que la Société ait pris les mesures nécessaires pour vérifier le titre de propriété des terrains où elle effectue ses activités de prospection et sur lesquels elle détient une participation, conformément aux normes du secteur qui s'appliquent à la phase actuelle des activités, ces procédures ne donnent pas de garantie à l'égard du titre de propriété. Le titre de propriété peut être soumis à des exigences en matière de permis ou à la réglementation gouvernementale, à des exigences en matière d'acceptabilité sociale, à des ententes et à des revendications (y compris des revendications des Autochtones) antérieures à l'obtention du titre et qui n'ont jamais été enregistrées, ainsi qu'au non-respect des exigences réglementaires, environnementales et sociales. Les actifs de la Société peuvent également être exposés à une augmentation des impôts et des redevances, à une renégociation des contrats et à l'incertitude politique.

Les activités de prospection et d'extraction minières impliquent un degré de risque élevé, et rien ne garantit que les programmes actuels de prospection donneront lieu à une exploitation minière rentable. Le maintien de l'existence de la Société est tributaire de la préservation de ses participations dans les actifs miniers sous-jacents, de l'atteinte de la rentabilité de ses activités, et de sa capacité à obtenir du financement additionnel, s'il y a lieu, ou de sa capacité à céder ses participations de façon avantageuse.

Les présents états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 juillet 2020 ont été approuvés et autorisés par le conseil d'administration le 15 octobre 2020.

2. MODE DE PRÉSENTATION ET CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La préparation des états financiers conformément à la Norme comptable internationale (« IAS ») 1, *Présentation des états financiers*, exige le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également de la direction qu'elle exerce son jugement pour l'application des méthodes comptables de la Société.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

2. MODE DE PRÉSENTATION ET CONFORMITÉ (suite)

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré la pandémie mondiale liée à la COVID-19. Les restrictions imposées subséquemment par les gouvernements du monde entier ont eu une incidence importante sur l'économie mondiale et les prix des produits de base. Les marchés financiers, du pétrole et de certains autres produits de base ont nettement reculé et demeurent très volatils. Les métaux précieux, bien que volatils, ont généralement affiché une tendance à la hausse. À la suite d'un décret du gouvernement du Québec, les activités de prospection de la Société sur les sites ont été temporairement suspendues. Elles ont toutefois repris en juin 2020. Même si les restrictions de voyage ont été légèrement assouplies, des problèmes persistent, surtout en ce qui concerne les déplacements aériens vers les sites. Afin de protéger ses employés, ses sous-traitants et les communautés dans lesquelles elle exerce ses activités, la Société a mis en œuvre diverses mesures, notamment des mesures de dépistage, des protocoles de distanciation physique, des protocoles d'isolement et des mesures accrues de nettoyage et de désinfection. Ces mesures devraient rester en place dans un avenir prévisible. Le personnel des bureaux de la Société a pu poursuivre ses activités en télétravail, et les réunions se déroulent dorénavant virtuellement. À ce jour, la pandémie n'a pas eu de répercussions importantes sur la Société, mais à terme, la situation pourrait entraîner des changements au calendrier et à la nature de ses plans d'exploitation.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation sur la base du coût historique et la méthode de la comptabilité d'engagement, à l'exception de l'information sur les flux de trésorerie.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Méthodes comptables nouvelles

Le 1^{er} août 2019, la Société a adopté les nouvelles normes et modifications suivantes.

a) IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 ») remplace IAS 17, *Contrats de location* (« IAS 17 »). IFRS 16 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et peut être appliquée de façon rétrospective pour chaque période antérieure pour laquelle elle présente l'information financière (application rétrospective intégrale) ou de façon rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application (application rétrospective modifiée). La Société a adopté cette norme à compter du 1^{er} août 2019 et a appliqué la méthode rétrospective modifiée.

La méthode comptable qu'utilise la Société pour comptabiliser les contrats de location conformément à IFRS 16 est la suivante :

À la passation d'un contrat, la Société détermine si le contrat est ou contient un contrat de location en se demandant si celui-ci confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps, moyennant une contrepartie.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût, selon l'évaluation initiale de l'obligation locative, et comprend tout paiement de loyer versé à la date de début ou avant cette date, moins tout avantage incitatif à la location reçu, et tous les coûts directs initiaux et coûts de restauration. Les actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. La durée du contrat de location comprend les périodes visées par une option de prolongation en présence d'une certitude raisonnable qu'une option de prolongation sera exercée par la Société. L'actif au titre du droit d'utilisation est ajusté périodiquement pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative. La Société a choisi de ne pas séparer les composantes non locatives. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles dans l'état consolidé de la situation financière.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers impayés à la date de début, la valeur actualisée étant déterminée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il est impossible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. Le taux d'emprunt marginal est le taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter les fonds nécessaires à l'obtention d'un bien de valeur similaire dans un environnement économique similaire, à des conditions similaires. L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs, s'il y a un changement dans l'estimation que fait la Société des sommes à payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou si la Société change son appréciation visant à déterminer si elle exercera une option d'achat, de prolongation ou de résiliation. À la réévaluation de l'obligation locative de telle façon, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation.

La Société ne comptabilise pas d'actifs au titre de droits d'utilisation ni d'obligations locatives pour les contrats de location d'actifs de faible valeur, les contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et les ententes d'utilisation de terrains qui accordent à la Société le droit de procéder à la prospection, à la mise en valeur, à la production, ou à toute autre utilisation de la ressource minérale contenue dans le terrain. Les paiements au titre de ces contrats de location sont passés en charges selon la méthode linéaire dans l'état consolidé du résultat net.

Incidence de l'adoption d'IFRS 16 :

À compter du 1^{er} août 2019, la Société a adopté IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée et, en conséquence, l'information présentée pour la période comparative n'a pas été retraitée et est demeurée telle qu'elle a été présentée antérieurement conformément à IAS 17. L'effet cumulatif de l'application initiale a été porté au déficit au 1^{er} août 2019.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Société loue divers biens, y compris des espaces de bureaux, des véhicules et de l'équipement. À la date de première application, la Société a comptabilisé les actifs au titre de droits d'utilisation sur la base des obligations locatives correspondantes, qui ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs soit au taux d'intérêt implicite, soit au taux d'emprunt marginal au 1^{er} août 2019. Le taux d'emprunt marginal appliqué est de 15 % par année et représente la meilleure estimation de la Société du taux d'intérêt qu'elle s'attendrait à payer pour emprunter, pour une durée et une garantie similaires, un montant égal aux paiements de loyers dans l'environnement économique actuel.

La Société a choisi d'appliquer les mesures de simplification suivantes permises par la norme :

- la comptabilisation des contrats de location dont la durée restante est inférieure à 12 mois au 1^{er} août 2019 en tant que contrats de location à court terme;
- l'exclusion des coûts directs initiaux dans l'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de première application.

Un résumé de l'incidence sur les états financiers à l'adoption est présenté ci-dessous :

	Balance at July 31, 2019 (as reported)	IFRS 16 Adjustments	Balance at August 1, 2019 (post adoption)
Assets			
Property and equipment	\$ 2,549,975	\$ 1,036,996	\$ 3,586,971
Liabilities			
Current portion of equipment financing arrangements	532,133	(532,133)	-
Long-term portion of equipment financing arrangements	15,060	(15,060)	-
Current portion of lease liabilities	-	762,000	762,000
Long-term portion of lease liabilities	-	860,447	860,447
Equity			
Accumulated deficit	(47,262,156)	(38,258)	(47,300,414)

Un rapprochement entre les engagements liés aux contrats de location simple présentés antérieurement et le montant des obligations locatives comptabilisé à l'adoption est présenté ci-dessous :

Operating lease obligations at July 31, 2019	\$ 2,000,509
Non-lease components of obligations	(790,343)
Estimated extension options on leases	195,876
Equipment financing arrangements reassessed as leases under IFRS 16	547,193
Effect from discounting using the incremental borrowing rate	(330,788)
Lease liabilities recognized as IFRS 16 adjustment at August 1, 2019	\$ 1,622,447

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Au cours de la période correspondante, la Société avait classé les contrats de location transférant la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété en tant qu'accords de financement. Les actifs détenus en vertu d'autres contrats de location ont été classés en tant que contrats de location simple et n'ont pas été comptabilisés dans l'état de la situation financière de la Société. Les paiements au titre des contrats de location simple ont été comptabilisés dans le résultat net selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

b) IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (« IFRIC 23 ») a été publiée en juin 2017 afin d'apporter des éclaircissements sur le traitement comptable des incertitudes liées aux impôts. Le comité d'interprétation des IFRS a conclu qu'une entité doit déterminer s'il est probable qu'un traitement fiscal incertain sera accepté par l'administration fiscale. Si l'entité détermine qu'il est probable que l'administration fiscale accepte le traitement fiscal incertain, elle doit déterminer le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt non utilisés ou les taux d'impôt en fonction du traitement fiscal qu'elle applique ou prévoit appliquer dans sa déclaration fiscale. Si l'entité détermine qu'il n'est pas probable que l'administration fiscale accepte le traitement fiscal incertain, elle doit refléter l'effet de cette incertitude dans la détermination du bénéfice imposable (de la perte fiscale), des bases fiscales, des pertes fiscales non utilisées, des crédits d'impôt non utilisés et des taux d'impôt. IFRIC 23 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Le 1^{er} août 2019, la Société a adopté cette interprétation et a déterminé qu'il n'y a pas eu d'incidence importante sur les états financiers à l'adoption.

Méthodes comptables existantes

Les présents états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 juillet 2020 et 2019 ont été préparés conformément aux méthodes comptables suivantes :

Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés incluent les comptes de la Société et de sa filiale entièrement détenue, Signet Minerals Inc. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés importants ont été éliminés à la consolidation.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en banque, les instruments du marché monétaire à court terme, les dépôts à vue et les autres investissements très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins. Les investissements dans des titres, les investissements dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois sans option de remboursement anticipé et les comptes bancaires soumis à des restrictions ne sont pas présentés comme des équivalents de trésorerie.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Les actifs financiers non dérivés entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 sont classés et évalués à la juste valeur, par le biais du résultat net (« JVRN ») ou par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »), ou, s'il y a lieu, au coût amorti. La Société classe ses actifs financiers dans l'une ou l'autre de ces catégories lors de leur comptabilisation initiale selon son modèle économique et les modalités contractuelles se traduisant par des flux de trésorerie.

Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la JVRN, des coûts de transaction directement attribuables à la date de transaction où la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers avec dérivés incorporés sont considérés dans leur intégralité pour déterminer s'il faut les classer parmi les actifs évalués à la JVRN ou au coût amorti. Les autres créances clients détenues afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels sont évaluées au coût amorti.

Évaluation ultérieure – actifs financiers au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers évalués au coût amorti sont ultérieurement évalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en tenant compte de toute décote ou surcote à l'acquisition et des frais ou coûts qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. L'amortissement du taux d'intérêt effectif est inclus dans les charges financières des états consolidés du résultat net.

Évaluation ultérieure – actifs financiers à la JVRN

Les actifs financiers évalués à la JVRN comprennent les actifs que la direction compte vendre à court terme et tout instrument financier dérivé qui n'est pas désigné comme un instrument de couverture dans une relation de couverture. Les actifs financiers évalués à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière, et les variations sont comptabilisées au poste des autres produits ou charges des états consolidés du résultat net.

Évaluation ultérieure – actifs financiers à la JVAERG

Les actifs financiers évalués à la JVAERG sont les actifs financiers non dérivés qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et pour lesquels la Société a pris la décision irrévocable de les évaluer à la JVAERG au moment de la comptabilisation initiale. La Société n'évalue aucun actif financier à la JVAERG.

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers évalués à la JVAERG sont ultérieurement évalués à la juste valeur et les profits ou pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global des états consolidés du résultat global. Lorsque l'investissement est vendu, tout profit ou perte cumulé reste dans le cumul des autres éléments du résultat global et n'est pas reclassé en résultat net.

Les dividendes de ces investissements sont comptabilisés dans les autres produits des états consolidés du résultat net lorsque le droit de la Société d'en recevoir le paiement est établi.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les investissements dans des sociétés fermées sont initialement comptabilisés au coût, soit à la juste valeur à la date de l'acquisition. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la direction fait une estimation de la juste valeur de ces investissements en tenant compte des éléments suivants : financement par capitaux propres accordé par des tiers à la société détenue; événements importants liés à l'entreprise, à la situation politique et aux activités qui, de l'avis de la direction, ont une incidence sur la valeur des actions de la société détenue; et la conjoncture du marché. Si de tels événements ne sont pas survenus ou sont survenus de la façon attendue, cela signifie généralement que la juste valeur de l'investissement n'a pas changé de façon significative. Les valeurs obtenues peuvent s'écarter des valeurs qui auraient été réalisées s'il avait existé un marché immédiat. Il est possible que les montants pour lesquels les investissements de la Société dans des sociétés fermées pourraient être cédés soient différents de la valeur comptable qui leur est attribuée. Ces différences pourraient être significatives.

Les actifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants à recevoir, l'investissement et les dépôts pour remise en état.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif arrivent à expiration ou lorsque la Société ne conserve plus la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers de la Société soumis à la dépréciation sont les montants à recevoir, qui sont évalués au coût amorti, et l'investissement, qui est évalué à la JVRN. La Société a choisi d'appliquer la méthode simplifiée pour la dépréciation des montants à recevoir, comme le permet IFRS 9. Selon cette approche, il faut comptabiliser les pertes attendues pour la durée de vie au moment de la comptabilisation initiale du montant à recevoir. Pour évaluer les pertes de crédit estimées, les montants à recevoir ont été regroupés en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes, notamment le temps depuis lequel le montant est en souffrance. Une perte de valeur fait l'objet d'une reprise au cours des périodes ultérieures si le montant de la perte attendue diminue et que le recul peut objectivement être relié à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur initiale.

Passifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti sauf s'ils doivent être évalués à la JVRN, comme c'est le cas des instruments détenus à des fins de transaction ou des instruments dérivés, ou si la Société a choisi d'évaluer les passifs financiers à la JVRN. Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et charges à payer et les obligations locatives, qui sont évalués au coût amorti. Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. La dette à long terme est initialement comptabilisée à sa juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure – passifs financiers au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers évalués au coût amorti sont ultérieurement évalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en tenant compte de toute décote ou surcote à l'acquisition et des frais ou coûts qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. L'amortissement du taux d'intérêt effectif est inclus dans les charges financières des états consolidés du résultat net.

Décomptabilisation

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation y afférente est éteinte, annulée ou échue. Le profit ou la perte associé est comptabilisé au poste des autres produits ou charges des états consolidés du résultat net.

Provisions

Générales :

Des provisions sont comptabilisées lorsque a) la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) du fait d'un événement passé, et b) il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'on peut estimer de manière fiable le montant de l'obligation. La charge correspondant à toute provision est présentée dans l'état consolidé du résultat net, déduction faite de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées au moyen d'un taux actuel avant impôt qui reflète, s'il y a lieu, les risques spécifiques au passif. Lorsque les provisions sont actualisées, l'augmentation, qui reflète l'écoulement du temps, est comptabilisée dans les charges financières.

Provision pour remise en état :

La Société comptabilise la valeur actualisée nette des coûts estimatifs des obligations juridiques et implicites nécessaires à la remise en état des sites d'exploitation durant la période au cours de laquelle l'obligation est contractée. Ces activités de remise en état comprennent le démantèlement et le retrait des structures, la réhabilitation des mines et des digues à stériles, le démantèlement des installations d'exploitation, la fermeture de l'usine et des décharges, ainsi que la remise en état, la réhabilitation et la revégétalisation des sites touchés.

L'obligation survient généralement lorsque l'actif est installé ou que les sols/l'environnement sont perturbés sur le site de production. Un passif est initialement comptabilisé à la valeur actualisée du coût estimatif. Un passif lié aux activités de prospection et d'évaluation a été passé en charges à mesure qu'il a été engagé. Un passif lié aux immobilisations corporelles est capitalisé en augmentant la valeur comptable des actifs miniers connexes, dans la mesure où il a été engagé avant la production du minerai. Avec le temps, le passif actualisé est augmenté pour tenir compte de la variation de la valeur actualisée selon des taux d'actualisation qui reflètent les évaluations actuelles du marché et les risques spécifiques au passif. La désactualisation périodique est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net dans les charges financières.

Toute perturbation ou modification additionnelle apportée aux coûts de remise en état sera comptabilisée dans les acquisitions ou charges liées aux actifs et au passif au titre de la remise en état correspondants lorsqu'elle survient. Dans le cas des sites fermés, les modifications apportées aux coûts estimatifs sont immédiatement comptabilisées en résultat net.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût des immobilisations corporelles comprend leur prix d'achat, tous les frais directement attribuables à leur préparation afin de les amener à l'endroit et de les mettre dans l'état nécessaire pour permettre leur exploitation de la manière prévue par la direction, ainsi que les coûts estimés de leur mise hors service et de leur remise en état.

Lors de l'acquisition initiale, l'équipement est évalué au coût. Au cours des périodes ultérieures, il est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements et de toute perte de valeur. L'amortissement permet d'éliminer le coût de l'équipement, moins sa valeur résiduelle estimée, au moyen du mode linéaire sur sa durée d'utilité résiduelle, ou la durée d'utilité résiduelle de la mine, si celle-ci est plus courte :

Matériel informatique	2 ans
Équipement et véhicules	5 - 10 ans
Camp de prospection	10 - 15 ans
Améliorations locatives et mobilier	5 ans

Lorsque des parties importantes d'une immobilisation ont des durées d'utilité différentes, l'amortissement est calculé pour chaque partie distincte. La durée d'utilité estimative de chaque immobilisation ou partie d'une immobilisation est fonction de ses limites physiques. L'estimation des durées d'utilité résiduelles et des valeurs résiduelles est examinée au moins une fois par année. Les changements apportés aux estimations sont comptabilisés de manière prospective.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée au moment de sa cession ou lorsqu'on prévoit qu'aucun avantage économique futur ne ressortira de son utilisation continue. Tout profit ou toute perte découlant de la cession de l'immobilisation, déterminé comme la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'immobilisation, est comptabilisé en résultat net.

Dépréciation des actifs non financiers

Les tests de dépréciation comparent les valeurs comptables des unités génératrices de trésorerie testées à leurs valeurs recouvrables (la valeur recouvrable étant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie et leur juste valeur diminuée des coûts de sortie). Les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées dans le résultat net dans la mesure où les valeurs comptables des unités génératrices de trésorerie excèdent leurs valeurs recouvrables. Si les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie pour lesquelles une perte de valeur a antérieurement été comptabilisée augmentent, les pertes de valeur précédemment comptabilisées peuvent être reprises dans le résultat net, dans la mesure où cette reprise n'est pas le résultat d'une désactualisation et où la valeur comptable qui découle de la reprise n'est pas supérieure à la valeur qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été précédemment comptabilisée.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles sont évaluées pour déceler des indices de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière ou lorsque des événements et des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est estimée afin de déterminer l'importance de la perte de valeur, le cas échéant. La meilleure indication de la juste valeur diminuée des coûts de sortie est la valeur obtenue sur un marché actif ou au moyen d'un accord de vente irrévocable. Lorsque ni l'une ni l'autre n'existe, la juste valeur diminuée des coûts de sortie est estimée en fonction des flux de trésorerie futurs avant impôt actualisés attendus de l'unité génératrice de trésorerie, moins un montant pour les coûts de sortie. Lors de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, on utilise un taux d'actualisation avant impôt qui correspond approximativement au taux que les intervenants du marché utiliseraient.

Dépenses de prospection et d'évaluation

La Société passe en charges les dépenses de prospection et d'évaluation à mesure qu'elles sont engagées. Les dépenses de prospection et d'évaluation comprennent les coûts d'acquisition des droits miniers, les paiements de l'option sur les terrains miniers, ainsi que les activités de prospection et d'évaluation.

Dès qu'un projet est déterminé comme étant viable sur le plan commercial et techniquement possible et que la décision de procéder à la mise en valeur a été approuvée par le conseil d'administration, les dépenses de mise en valeur connexes sont capitalisées. Ces dépenses comprennent les coûts engagés pour préparer le site en vue des activités d'exploitation minière. La capitalisation cesse lorsque la mine est en mesure d'entrer en production commerciale.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques soient transférés à la Société et que le montant de ces produits peut être évalué de façon fiable. Les produits d'intérêts sont cumulés au fil du temps, en fonction du principal restant dû et du taux d'intérêt effectif applicable, soit le taux qui actualise les entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'actif financier de manière à obtenir exactement la valeur comptable nette de l'actif à la comptabilisation initiale.

Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions à des salariés et à des tiers fournissant des services similaires sont évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. La note relative aux paiements fondés sur des actions donne plus de précisions sur la manière dont est déterminée la juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et chaque tranche est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition graduelle au cours de la période pendant laquelle les paiements fondés sur des actions sont acquis. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres devant être acquis. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée dans le résultat net de sorte que la charge cumulative reflète l'estimation révisée et qu'un ajustement correspondant soit apporté à la réserve pour paiements fondés sur des actions.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions avec des parties autres que des salariés sont évaluées à la juste valeur des biens ou des services reçus, sauf dans les cas où la juste valeur ne peut pas être estimée de manière fiable, auquel cas elles sont évaluées à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués, évalués à la date à laquelle l'entité obtient les biens ou l'autre partie fournit le service.

Pour les options et les bons de souscription qui expirent après la date d'acquisition, la valeur comptabilisée est transférée au déficit.

Perte par action

La perte par action est déterminée en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de la Société en circulation pendant la période. La perte par action diluée tient compte de la dilution potentielle des équivalents d'actions ordinaires, tels que les options sur actions et les bons de souscription en circulation, dans le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, si ces équivalents sont dilutifs. L'ensemble des options sur actions et des bons de souscription en circulation aux 31 juillet 2020 et 2019 ont été exclus du calcul de la perte diluée par action, car ils étaient antidilutifs.

Aide gouvernementale

La Société s'attend à avoir droit à un crédit d'impôt remboursable sur les dépenses de prospection minière admissibles engagées dans la province de Québec et à un crédit de droits remboursable, qui sont estimés et portés en déduction des dépenses de prospection et d'évaluation auxquelles ils se rapportent.

Actions accréditives

La Société finance certaines dépenses de prospection par l'émission d'actions accréditives. Les déductions pour dépenses liées aux ressources aux fins de l'impôt sur le résultat font l'objet d'une renonciation en faveur des investisseurs conformément à la législation fiscale appropriée. Lorsque les actions ordinaires sont émises, la différence (« prime ») entre le cours des actions ordinaires et le montant que les investisseurs paient pour les actions est comptabilisée comme un passif au titre des actions accréditives; ce passif est repris dans l'état consolidé du résultat net lorsque les dépenses admissibles sont engagées. La Société indemnise les souscripteurs d'actions accréditives pour les impôts additionnels qu'ils doivent payer si la Société ne satisfait pas aux exigences en matière de dépenses.

Fiscalité

Impôt exigible

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt exigible de l'exercice considéré est basé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice présenté dans l'état consolidé du résultat net en raison des éléments de produits ou de charges qui sont imposables ou déductibles sur d'autres exercices et d'éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif d'impôt exigible de la Société pour l'exercice considéré est calculé en fonction des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Impôt différé

L'impôt différé est constaté en fonction des différences temporaires entre la valeur comptable de l'actif et du passif dans les états financiers et les bases fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible. Ces actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle du goodwill ou de la comptabilisation initiale (qui ne découle pas d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables associées aux participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la résorption de ces différences temporaires et qu'il est probable que ces différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Des actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires déductibles associées à de telles participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'il y aura un bénéfice imposable suffisant pour imputer les avantages découlant de ces différences temporaires et qu'on s'attend à ce que ces différences se résorbent dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre de récupérer la totalité ou une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif sera réalisé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt s'ils sont liés à des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et que la Société prévoit régler ses actifs et passifs d'impôt sur la base de leur montant net.

Méthodes comptables futures

L'IASB ou l'IFRIC ont publié certaines positions officielles qui sont obligatoires pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020. Bon nombre d'entre elles ne s'appliquent pas ou n'ont pas d'incidence importante sur la Société et ont été exclues. Les modifications suivantes n'ont pas encore été adoptées. À l'heure actuelle, on évalue leur incidence sur la Société.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En octobre 2018, IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 ») et IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (« IAS 8 ») ont été modifiées pour clarifier la définition du terme « significatif » et de ses caractéristiques. La nouvelle définition met l'accent sur l'idée qu'une information est significative si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur ces états financiers. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

En octobre 2018, IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 ») a été modifiée pour clarifier la définition d'une entreprise. Selon la définition modifiée, une entreprise doit comporter des entrées et un processus, ce processus doit être substantiel et les entrées et le processus doivent, ensemble, contribuer de manière importante à la capacité de créer des sorties. De plus, les modifications apportées à IFRS 3 restreignent la définition d'une entreprise, car la nouvelle définition se concentre sur les sorties de biens ou de services fournis à des clients et d'autres produits d'activités ordinaires, plutôt que sur le versement de dividendes et l'octroi d'autres avantages économiques directement aux investisseurs ou les coûts réduits. La norme modifiée comprend maintenant un test qui permet de conclure plus facilement qu'une société a fait l'acquisition d'un groupe d'actifs, et non d'une entreprise, si la quasi-totalité de la valeur des actifs acquis se concentre dans un actif unique ou un groupe d'actifs. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

En septembre 2014, IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 ») et IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (« IAS 28 ») ont été modifiées en réponse à une contradiction entre les exigences d'IAS 28 et celles d'IFRS 10 et pour préciser que, dans une transaction à laquelle participe une entreprise associée ou une coentreprise, le montant de profit ou de perte comptabilisé dépend du fait que les actifs vendus ou contribués constituent ou non une entreprise. La date d'entrée en vigueur de ces modifications n'a pas encore été fixée. L'adoption anticipée est toutefois permise.

4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

La préparation des présents états financiers consolidés exige que la direction pose des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des charges au cours de l'exercice considéré. Ces états financiers consolidés comprennent des estimations qui sont, par nature, incertaines. L'incidence de ces estimations concerne l'ensemble des états financiers consolidés et peut nécessiter des ajustements comptables fondés sur les occurrences futures. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée, sur une base prospective. Cette révision peut avoir une incidence sur la période considérée ou sur la période considérée et les périodes futures.

L'information sur les jugements et estimations importants pour l'application des méthodes comptables, de même que les domaines dans lesquels les incertitudes relatives aux hypothèses et aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier, sont liés aux éléments suivants :

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS (suite)

Estimations relatives aux ressources minérales

Les chiffres relatifs aux ressources minérales sont déterminés conformément au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*, émis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Bon nombre d'incertitudes sont inhérentes à l'estimation des réserves et des ressources minérales, y compris de nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Société. Une telle estimation relève d'un processus subjectif, et l'exactitude de toute estimation de réserves ou de ressources minérales est fonction de la quantité et de la qualité des données disponibles et des hypothèses formulées, ainsi que des jugements exercés au cours du processus de technogénie et de l'interprétation géologique. Les écarts entre les hypothèses formulées par la direction, y compris les hypothèses économiques portant sur le cours des métaux et les conditions du marché, peuvent avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation futurs de la Société.

Estimation des coûts de mise hors service et de remise en état et calendrier des dépenses

Les passifs relatifs à la mise hors service, à la remise en état et les autres passifs similaires sont estimés en fonction de l'interprétation que fait la Société des exigences réglementaires et des obligations implicites actuelles, et ils sont évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée en fonction de la valeur actualisée nette des décaissements futurs estimés pour le règlement des passifs relatifs à la mise hors service, à la remise en état et des autres passifs similaires qui peuvent survenir lors de la mise hors service. Ces estimations peuvent être modifiées en fonction des modifications apportées aux lois et règlements et de négociations avec les autorités de réglementation. Les estimations des coûts sont mises à jour chaque année pour tenir compte des faits nouveaux connus et font l'objet d'un examen périodique.

Juste valeur des investissements dans des titres non cotés sur un marché actif ou dans des sociétés fermées

Lorsque la juste valeur des actifs financiers comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière ne peut pas être établie d'après les données de marchés actifs, elle est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation. Les données d'entrée utilisées pour ces modèles découlent de données du marché observables dans la mesure du possible mais, lorsque ces données ne sont pas disponibles, l'exercice du jugement est requis pour établir la juste valeur. Voir les notes 6 et 13.

Paiements fondés sur des actions et bons de souscription

La direction détermine les coûts des paiements fondés sur des actions et des bons de souscription à l'aide de techniques d'évaluation basées sur le marché. La juste valeur des attributions d'actions fondées sur le marché et sur la performance est déterminée à la date de l'attribution au moyen de techniques d'évaluation généralement acceptées. Pour appliquer les techniques d'évaluation, on formule des hypothèses et on exerce un jugement. Les hypothèses et les jugements utilisés pour les paiements fondés sur des actions comprennent une estimation de la volatilité future du cours de l'action, du taux de rendement en dividende attendu, du taux de rotation futur du personnel et des décisions futures des employés quant à l'exercice des options d'achat d'actions, ainsi que de la performance de l'entreprise. Les hypothèses et les jugements employés pour déterminer la valeur des bons de souscription comprennent une estimation de la volatilité future du cours de l'action, du taux de rendement en dividende attendu et du taux de rendement sans risque attendu. Ces jugements et hypothèses sont par nature incertains. Les changements apportés à ces hypothèses ont une incidence sur l'estimation de la juste valeur.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS (suite)

Impôt sur le résultat et recouvrabilité des actifs d'impôt différé potentiels

Pour évaluer la probabilité de réaliser les actifs d'impôt comptabilisés, la direction effectue des estimations relatives au bénéfice imposable futur attendu, aux occasions de planification fiscale applicables, au moment attendu de la résorption des différences temporaires existantes et à la probabilité que les positions fiscales adoptées soient maintenues après l'examen des administrations fiscales compétentes. Dans le cadre de ces évaluations, la direction accorde plus d'importance aux éléments probants favorables et défavorables qui peuvent être vérifiés de manière objective. L'estimation du bénéfice imposable futur s'appuie sur les flux de trésorerie projetés provenant des activités d'exploitation et sur l'application des lois fiscales existantes dans chaque territoire. La Société examine si les occasions de planification fiscale pertinentes sont sous son contrôle, sont réalisables et si elles peuvent être mises en œuvre par la direction. L'examen des administrations fiscales compétentes est fondé sur les faits et circonstances propres à la position fiscale pertinente examinée en fonction de tous les éléments probants disponibles. Lorsque les lois et règlements applicables en matière de fiscalité ne sont pas clairs ou font l'objet d'interprétations différentes, il est raisonnablement possible de croire que ces estimations peuvent varier, ce qui aurait une incidence importante sur les montants comptabilisés au titre des actifs d'impôt. De plus, des changements futurs aux lois fiscales pourraient empêcher la Société de réaliser les avantages fiscaux découlant des actifs d'impôt différé. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société réévalue les actifs d'impôt non comptabilisés.

Impôt sur le résultat, taxe sur la valeur ajoutée, retenues à la source et autres impôts et taxes

La Société est assujettie à l'impôt sur le résultat, à la taxe sur la valeur ajoutée, aux retenues à la source et à d'autres impôts et taxes. Une part de jugement considérable est nécessaire à l'établissement de la provision d'impôt de la Société. Dans le cours normal des affaires, il existe plusieurs transactions et calculs pour lesquels les impôts finaux sont incertains. La Société comptabilise des passifs susceptibles de découler de questions liées aux contrôles fiscaux lorsqu'elle estime qu'un supplément d'impôt pourrait être exigible. La détermination des passifs au titre de l'impôt sur le résultat, de la taxe sur la valeur ajoutée, des retenues à la source et d'autres impôts et taxes exige l'interprétation de lois et règlements complexes. L'interprétation par la Société de la législation fiscale s'appliquant aux transactions et aux activités peut ne pas correspondre à celle des administrations fiscales. Toutes les déclarations fiscales sont soumises à une vérification gouvernementale, et un nouvel avis de cotisation peut être émis après la période de présentation des états financiers. Lorsque les résultats finaux de la vérification diffèrent des montants comptabilisés initialement à titre de provision, ces différences auront une incidence sur la provision d'impôt et sur la charge d'impôt différé dans la période au cours de laquelle cette détermination est effectuée.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS (suite)

Évaluation du crédit de droits miniers remboursable et du crédit d'impôt remboursable pour ressources

Le crédit de droits miniers remboursable et le crédit d'impôt remboursable pour ressources de la période antérieure ou considérée sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer des administrations fiscales en utilisant les taux d'impôt et les lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état de la situation financière. Il existe des incertitudes en ce qui concerne l'interprétation de la réglementation fiscale, y compris en ce qui concerne le crédit de droits remboursable et le crédit d'impôt pour ressources pour lesquels certaines dépenses pourraient être refusées par les administrations fiscales dans le calcul des crédits, ainsi que le montant à percevoir et la date de perception. Le calcul du crédit de droits remboursable et du crédit d'impôt pour ressources de la Société demande nécessairement un certain degré d'estimation et de jugement à l'égard de certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé de façon définitive avant qu'un avis de cotisation et de paiement n'ait été reçu des administrations fiscales compétentes. Les différences qui surviennent entre les résultats réels obtenus après la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues, ou les changements futurs de ces hypothèses, pourraient nécessiter des rajustements au crédit de droit remboursable et au crédit d'impôt pour ressources et aux charges de prospection et d'évaluation pour les exercices à venir.

Contrats de location conformément à IFRS 16

L'application d'IFRS 16 nécessite des jugements critiques. Il faut notamment déterminer si un contrat (ou une partie d'un contrat) inclut un contrat de location et si l'exercice d'une option de prolongation ou de résiliation est raisonnablement certain. Les sources d'incertitude relative aux estimations comprennent la durée du contrat de location, l'établissement d'un taux d'actualisation approprié et la détermination à savoir si l'actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié. Ces jugements, estimations et hypothèses sont par nature incertains, et les changements apportés à ces hypothèses ont une incidence sur l'estimation de la juste valeur.

Éventualités

Se reporter à la note 19.

Les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés découlent de la meilleure estimation de la Société et de son meilleur jugement, comme il est décrit ci-dessus. Toutefois, l'incertitude inhérente au résultat de ces éléments signifie qu'une résolution éventuelle pourrait différer des estimations comptables et donc avoir une incidence sur la situation financière de la Société, sur sa performance financière et sur ses flux de trésorerie.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

5. MONTANTS À RECEVOIR

	July 31, 2020	July 31, 2019
Input tax credits receivable	\$ 438,949	\$ 1,089,053
Camp rental receivable	-	69,316
Other miscellaneous receivables	-	117,266
	\$ 438,949	\$ 1,275,635

La Société loue périodiquement à des tiers les chambres disponibles dans son camp de prospection. Les produits tirés de ces locations sont portés en diminution des frais relatifs au site et au camp dans les charges de prospection et d'évaluation.

6. INVESTISSEMENT

En mars 2020, la Société a fait un investissement stratégique en acquérant 500 000 actions de Kenorland Minerals Ltd. (« Kenorland »), une société fermée, pour 250 000 \$. Ces actions ont été classées et évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») au moment de l'acquisition. Comme la Société compte conserver ces actions, elles ont été classées dans l'actif à long terme. La Société ne possède pas une participation importante dans Kenorland. Étant donné que ces actions ne sont pas cotées en bourse, au 31 juillet 2020, la Société a estimé que leur juste valeur est de 250 000 \$ en raison du plus récent financement de Kenorland, qui a eu lieu en mars 2020, et de l'absence d'événements importants ou d'indications objectives laissant prévoir, au 31 juillet 2020, un changement considérable de la valeur depuis l'acquisition. L'utilisation de cette méthode d'évaluation comporte des incertitudes et des déterminations fondées sur le jugement de la direction, et il est possible que la valeur estimée ne soit ni réalisée ni réalisable. Voir la note 13.

7. DÉPÔTS ET PROVISION POUR REMISE EN ÉTAT

Dépôts :

En février 2019, la Société a souscrit un cautionnement auprès d'une société d'assurances afin de récupérer un dépôt pour remise en état de 3 972 976 \$ auprès du gouvernement du Québec. Ce dépôt pour remise en état a servi de garantie pour les obligations estimées de remise en état actuelles et futures du site Troilus découlant de l'activité minière historique. Pour souscrire cette assurance, la Société a fait un dépôt de 1 589 190 \$ à la société d'assurances et paie un intérêt annuel de 2,5 % du montant assuré. La Société a également payé un dépôt supplémentaire de 50 000 \$ à titre de garantie pour les obligations estimées de remise en état actuelles et futures du site de décharge sur le terrain de Troilus Gold.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

7. DÉPÔTS ET PROVISION POUR REMISE EN ÉTAT (suite)

Provision :

La Société a comptabilisé une provision pour les coûts estimatifs de remise en état et de traitement de l'eau de l'ancienne mine Troilus. Au 31 juillet 2020, le passif futur estimé d'environ 3 544 000 \$ (31 juillet 2019 : 3 560 000 \$) a été ajusté pour tenir compte de l'inflation à un taux moyen de 1,74 % (31 juillet 2019 : 2,00 %), actualisé au taux de 0,92 % (31 juillet 2019 : 1,70 %) et comptabilisé pour 3 876 356 \$, soit 147 674 \$ comme passif courant et 3 728 682 \$ comme passif à long terme (31 juillet 2019 : 3 672 395 \$, soit 91 654 \$ comme passif courant et 3 580 741 \$ comme passif à long terme). Cette estimation suppose que les activités minières ne reprendront jamais. À mesure que la Société poursuit son programme de prospection, qu'elle travaille à un scénario d'exploitation future et qu'elle effectue des travaux de remise en état, les hypothèses qui sous-tendent la provision pour remise en état seront ajustées en conséquence. En raison de cette réévaluation, un montant de 295 889 \$ a été comptabilisé à titre d'estimation des coûts de remise en état dans les états consolidés du résultat net pour l'exercice terminé le 31 juillet 2020 (31 juillet 2019 : 351 660 \$). Un montant de 33 786 \$ a été comptabilisé au titre de la désactualisation, pour l'exercice terminé le 31 juillet 2020, dans les états consolidés du résultat net (31 juillet 2019 : 58 503 \$).

Balance as at July 31, 2018	\$	3,441,361
Accretion of discount		58,503
Adjustments resulting from remeasurement		351,660
Incurred costs applied against liability		(179,129)
Balance as at July 31, 2019	\$	3,672,395
Accretion of discount		33,786
Adjustments resulting from remeasurement		295,889
Incurred costs applied against liability		(125,714)
Balance as at July 31, 2020	\$	3,876,356

	July 31, 2020	July 31, 2019
Current portion of liability	\$ 147,674	\$ 91,654
Long-term portion of liability	3,728,682	3,580,741
	\$ 3,876,356	\$ 3,672,395

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Computer equipment</u>	<u>Leaseholds, improvements and furniture</u>	<u>Vehicles</u>	<u>Equipment</u>	<u>Exploration Camp</u>	<u>TOTAL</u>
<i>Cost</i>						
Balance, July 31, 2018	\$ 15,242	\$ -	\$ -	\$ 87,350	\$ 959,423	1,062,015
Additions	60,223	360,374	75,750	224,920	1,019,454	1,740,721
Balance, July 31, 2019	\$ 75,465	\$ 360,374	\$ 75,750	\$ 312,270	\$ 1,978,877	\$ 2,802,736
Initial application of IFRS 16 (Note 3)	-	822,310	143,868	-	186,270	1,152,448
Additions	44,459	93,773	36,300	123,867	2,435,280	2,733,679
Balance, July 31, 2020	\$ 119,924	\$ 1,276,457	\$ 255,918	\$ 436,137	\$ 4,600,427	\$ 6,688,863
<i>Depreciation</i>						
Balance, July 31, 2018	\$ (2,395)	\$ -	\$ -	\$ (1,619)	\$ (29,676)	(33,690)
Depreciation for the period	(16,016)	(197)	(7,118)	(21,153)	(174,587)	(219,071)
Balance, July 31, 2019	\$ (18,411)	\$ (197)	\$ (7,118)	\$ (22,772)	\$ (204,263)	\$ (252,761)
Initial application of IFRS 16 (Note 3)	-	(79,893)	(16,797)	-	(18,762)	(115,452)
Depreciation for the period	(30,998)	(269,576)	(130,116)	(39,245)	(404,984)	(874,919)
Balance, July 31, 2020	\$ (49,409)	\$ (349,666)	\$ (154,031)	\$ (62,017)	\$ (628,009)	\$ (1,243,132)
Net book value, July 31, 2019	\$ 57,054	\$ 360,177	\$ 68,632	\$ 289,498	\$ 1,774,614	2,549,975
Net book value, July 31, 2020	\$ 70,515	\$ 926,791	\$ 101,887	\$ 374,120	\$ 3,972,418	\$ 5,445,731

Un montant de 874 919 \$ a été passé en charges dans l'amortissement pour l'exercice terminé le 31 juillet 2020, dont 677 295 \$ a été comptabilisé dans les charges de prospection et d'évaluation et 197 624 \$ dans les frais généraux et administratifs (31 juillet 2019 : 219 071 \$, dont 213 056 \$ pour les charges de prospection et d'évaluation et 6 015 \$ pour les frais généraux et administratifs).

En plus des actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés à la première application d'IFRS 16 le 1^{er} août 2019, la Société a acquis des actifs d'une valeur de 665 356 \$ en vertu de contrats de location et d'accords de financement (note 9) au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2020 (31 juillet 2019 : 673 297 \$). En outre, la Société a fait l'acquisition d'actifs d'une valeur de 1 039 760 \$ en vertu de modalités de paiement à court terme, et le passif a été comptabilisé dans fournisseurs et charges à payer.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

9. OBLIGATIONS LOCATIVES

Balance as at July 31, 2018	\$	383,006
Assets acquired from leases and financing arrangements		673,297
Payments made during the period		(509,110)
Balance as at July 31, 2019	\$	547,193
Initial application of IFRS 16 (Note 3)		1,075,254
Assets acquired from leases and financing arrangements		665,356
Payments made during the period		(1,198,549)
Balance as at July 31, 2020	\$	1,089,254

	July 31, 2020	July 31, 2019
Current portion of lease liabilities	\$ 501,472	\$ 532,133
Long-term portion of lease liabilities	587,782	15,060
	\$ 1,089,254	\$ 547,193

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2020, la Société a conclu des accords de financement pour faire l'acquisition de véhicules, d'équipement et d'infrastructures pour le camp d'une valeur de 665 356 \$. En vertu de ces accords, elle doit effectuer des versements mensuels sur une période d'un an. Les contrats de location octroyant un droit d'utilisation à la Société, dont la durée va jusqu'à 4 ans, comprennent des contrats de location de bureaux, de véhicules et de certaines infrastructures. Les frais d'intérêts comptabilisés pour ces contrats de location, pour l'exercice terminé le 31 juillet 2020, se sont élevés à 195 197 \$ (31 juillet 2019 : 40 559 \$).

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2020, la Société a engagé un montant de 302 094 \$ pour la location d'équipement à court terme (31 juillet 2019 : 213 070 \$). Ce montant a été comptabilisé dans les charges de prospection et d'évaluation à l'état consolidé du résultat net.

Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2019, un montant de 205 848 \$ au titre des paiements de loyers a également été inclus dans les charges de prospection et d'évaluation et les frais généraux et administratifs à l'état du résultat net. Pour la période considérée, le traitement d'IFRS 16 pour les contrats de location octroyant un droit d'utilisation s'applique à ces paiements (note 3).

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

10. CAPITAL SOCIAL

	No. of Shares	Balance
Balance as at July 31, 2018	48,737,222	\$ 38,325,859
Bought deal financing (iv)	8,236,000	7,000,600
Cost of issue (iv)	-	(983,738)
Shares issued for property acquisition (Note 14)	3,750,000	2,268,750
Share-based compensation (Note 12)	1,237,356	965,138
Exercise of stock options	100,000	40,000
Valuation allocation on exercise of stock options	-	92,810
Balance as at July 31, 2019	62,060,578	\$ 47,709,419
October 2019 Private placement financing (i)		
Flow-through shares issued	7,036,900	6,222,954
Cost of issue	-	(205,581)
Flow-through share premium	-	(1,086,017)
February 2020 Private placement financing (ii)		
Shares issued	11,267,667	7,323,984
Flow-through shares issued	6,449,188	5,508,699
Cost of issue	-	(693,005)
Flow-through share premium	-	(929,776)
June 2020 Bought deal financing (iii)		
Units issued	24,150,000	25,357,500
Value of warrants (Note 11)	-	(2,998,864)
Cost of issue	-	(2,050,560)
Property acquisitions (Note 14)	2,500,000	2,199,000
Share-based payments (Note 12)	1,475,006	885,004
Balance as at July 31, 2020	114,939,339	\$ 87,242,757

(i) En octobre 2019, la Société a conclu un placement privé pour un produit brut de 6 222 954 \$ par l'émission de 7 036 900 actions ordinaires de la Société qui sont considérées comme des actions accréditives. Les actions ont été émises en tranches, la première tranche étant constituée de 5 813 900 actions accréditives au prix unitaire de 0,86 \$ émises à des investisseurs résidant à l'extérieur de la province de Québec, et la deuxième tranche étant constituée de 1 223 000 actions accréditives au prix unitaire de 1,00 \$ émises à des investisseurs résidant au Québec. La Société a payé des coûts d'émission de 205 581 \$ pour ce placement, qui comprennent les honoraires de services-conseils et d'intermédiation, ainsi que les frais juridiques. La Société a comptabilisé un passif au titre des actions accréditives de 1 086 017 \$ fondé sur le calcul d'une prime moyenne de 0,17 \$ par dollar obtenu, qui a été calculée en fonction de l'excédent du prix d'émission sur le cours du marché à la date de l'émission. À mesure que la Société engage des dépenses admissibles, elle les porte en diminution de ce passif; elle réduit le passif au même taux de prime et comptabilise cette réduction à titre de recouvrement de la prime sur les actions accréditives à l'état du résultat net. Au 31 juillet 2020, le passif au titre des actions accréditives associé à ce placement est éteint.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

10. CAPITAL SOCIAL (suite)

(ii) En février 2020, la Société a conclu un placement privé sans l'intermédiaire d'un courtier pour un produit brut de 12 832 683 \$ par l'émission de 11 267 667 actions ordinaires de la Société au prix unitaire de 0,65 \$, de 2 000 000 actions accréditives au prix unitaire de 1,00 \$, de 2 070 617 actions accréditives au prix unitaire de 0,81 \$ et de 2 378 571 actions accréditives au prix unitaire de 0,77 \$. La Société a payé des coûts d'émission de 693 005 \$ pour ce placement, qui comprennent des honoraires de services-conseils et d'intermédiation, ainsi que les frais juridiques. Pour ce placement, la Société a comptabilisé un passif au titre des actions accréditives de 929 776 \$ fondé sur le calcul d'une prime moyenne de 0,17 \$ par dollar obtenu, qui a été calculée en fonction de l'excédent du prix d'émission sur le cours du marché à la date de l'émission. À mesure que la Société a engagé des dépenses admissibles, elle les a portées en diminution du passif, et l'état de la situation financière affiche un solde restant de 244 435 \$ lié à ce financement par actions accréditives.

Le produit brut tiré de l'émission des actions accréditives est utilisé pour engager des dépenses admissibles. En janvier 2020, dans le cadre du placement d'octobre 2019, la Société a renoncé aux dépenses admissibles en date du 31 décembre 2019. La Société a l'intention de renoncer aux dépenses admissibles associées au placement de février 2020 en janvier 2021.

Un recouvrement de la prime sur les actions accréditives d'un montant total de 1 771 358 \$ a été comptabilisé à l'état du résultat net en lien avec les dépenses des deux placements, pour l'exercice terminé le 31 juillet 2020 (31 juillet 2019 : 4 117 630 \$).

(iii) En juin 2020, la Société a conclu un placement par voie de prise ferme au moyen d'un prospectus pour un produit brut de 25 357 500 \$ par l'émission de 24 150 000 unités de la Société au prix unitaire de 1,05 \$. Chaque unité se compose d'une action ordinaire du capital-actions de la Société et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier confère à son titulaire le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix de 1,50 \$ jusqu'au 23 juin 2022. La Société a payé des coûts d'émission de 2 050 560 \$, qui comprennent les commissions, ainsi que les frais juridiques, les frais des preneurs fermes et les frais de traduction.

(iv) En mai 2019, la Société a réalisé un placement par voie de prise ferme au moyen d'un prospectus. En vertu de ce placement, la Société a émis 8 236 000 actions ordinaires au prix unitaire de 0,85 \$ pour un produit brut de 7 000 600 \$. Le placement a été réalisé par un syndicat de preneurs fermes à un taux de commission de 6 %. Le coût d'émission supplémentaire comprenait les frais juridiques et de traduction.

11. RÉSERVE POUR BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

	Number of Warrants	Weighted Average Exercise Price	Value
Balance as at July 31, 2018 and 2019	14,030,000	\$2.50	\$ 6,764,206
Issuance from bought deal financing	12,075,000	\$1.50	2,998,864
Balance as at July 31, 2020	26,105,000	\$2.04	\$ 9,763,070

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

11. RÉSERVE POUR BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (suite)

Aux termes du placement par voie de prise ferme réalisé en juin 2020, la Société a émis 12 075 000 bons de souscription expirant le 23 juin 2022 (note 10). La valeur des bons a été estimée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes et des hypothèses suivantes : taux de rendement en dividende attendu de 0 %; volatilité attendue de 80,27 %; taux d'intérêt sans risque de 0,3 % et durée de vie prévue moyenne de deux ans.

Le tableau suivant résume les bons en circulation au 31 juillet 2020 :

Exercise Price	Expiry Date	Number Outstanding	Number Exercisable	Value	Weighted Average Remaining Contractual Life	Assumptions			
						Expected Dividend Yield	Expected Volatility	Risk-free Interest rate	Expected Average Life (years)
\$2.50	November 21, 2020	14,030,000	14,030,000	\$6,764,206	0.31	0%	100.00%	1.51%	3.00
\$1.50	June 23, 2022	12,075,000	12,075,000	2,998,864	1.90	0%	80.27%	0.30%	2.00
		26,105,000	26,105,000	\$9,763,070	1.04				

12. RÉSERVE POUR PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Société a un régime d'options sur actions selon lequel elle peut attribuer à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants des options d'achat d'actions de la Société. Les options attribuées dans le cadre du régime ont une durée maximale de cinq ans.

La Société dispose également d'un régime incitatif d'unités d'actions incessibles (le « régime d'UAI »). La Société est autorisée à attribuer des UAI dans le cadre du régime d'UAI à ses administrateurs, dirigeants et employés jusqu'en octobre 2020. Une UAI représente le droit de recevoir une action ordinaire de la Société ou, à l'appréciation du conseil d'administration, des liquidités équivalant au cours des actions ordinaires à la date d'acquisition des droits. Comme la Société prévoit régler les UAI en actions ordinaires, la valeur des UAI en circulation est incluse dans la réserve pour paiements fondés sur des actions au sein des capitaux propres.

Le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission dans le cadre du régime d'options sur actions, du régime d'UAI et de tout autre mécanisme de rémunération en titres ne peut, au total, dépasser 10 % du capital-actions émis et en circulation de la Société.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

12. RÉSERVE POUR PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

	Stock option Value	RSU Value	TOTAL
Balance as at July 31, 2018	\$ 3,331,632	\$ -	\$ 3,331,632
Options granted	594,000	-	594,000
Options exercised	(92,810)	-	(92,810)
Options expired	(3,637,246)	-	(3,637,246)
Value of RSUs vested	-	965,138	965,138
Value of RSUs settled	-	(965,138)	(965,138)
Balance as at July 31, 2019	\$ 195,576	\$ -	\$ 195,576
RSU expense accrued	-	1,737,221	1,737,221
Value of RSUs settled	-	(885,004)	(885,004)
Balance as at July 31, 2020	\$ 195,576	\$ 852,217	\$ 1,047,793

Options sur actions en circulation :

					Assumptions				
Exercise Price	Expiry Date	Number Outstanding	Number Exercisable	Value	Weighted Average Expected Remaining Contractual Life	Expected Dividend Yield	Expected Volatility	Risk-free Interest rate	Expected Average Life (years)
\$ 1.64	January 3, 2023	250,000	250,000	\$195,576	2.43	0%	100%	2.26%	5.00
	Total	250,000	250,000	\$195,576	2.43				

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2020, la Société n'a pas attribué d'options sur actions et aucune charge correspondante n'a été comptabilisée dans l'état du résultat net (31 juillet 2019 : attribution de 660 000 options sur actions; charge de 594 000 \$). À l'avenir, la Société n'a pas l'intention d'émettre de nouvelles options en vertu de son régime d'options sur actions, mais prévoit plutôt attribuer des UAI.

UAI non acquises en circulation :

	Number of RSU's
Balance as at July 31, 2018 and 2019	-
Granted	4,631,666
Vested, settled in common shares	(1,475,006)
Forfeited	(20,000)
Balance as at July 31, 2020	3,136,660

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

12. RÉSERVE POUR PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

Le 29 novembre 2019, la Société a attribué 4 425 000 UAI à ses administrateurs, dirigeants et employés. L'acquisition des droits rattachés à ces UAI se fait en tranches : le premier tiers des droits a été acquis le 15 janvier 2020, le deuxième tiers sera acquis le 15 janvier 2021 et le dernier tiers sera acquis le 17 janvier 2022. La juste valeur unitaire de ces UAI été estimée à 0,60 \$ en fonction du cours du marché des actions de la Société à la date de l'attribution.

Le 5 mars 2020, la Société a attribué 206 666 UAI à ses administrateurs. L'acquisition des droits rattachés à ces UAI se fait en tranches : la première moitié des droits sera acquise le 15 janvier 2021 et la deuxième moitié sera acquise le 17 janvier 2022. La juste valeur unitaire de ces UAI été estimée à 0,77 \$ en fonction du cours du marché des actions de la Société à la date de l'attribution.

En juin 2019, la Société a attribué 1 237 356 UAI à ses administrateurs, dirigeants et employés. Les UAI ont été acquises immédiatement, ce qui a donné lieu à l'émission de 1 237 356 actions ordinaires à l'intention des porteurs d'UAI. La valeur unitaire des actions était de 0,78 \$, soit le cours du marché des actions ordinaires de la Société à la date de clôture.

Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2020, un montant au titre des paiements fondés sur des actions de 1 737 221 \$ a été comptabilisé relativement à ces UAI, ce qui comprend la valeur des UAI acquises et une charge à payer pour les UAI non acquises (31 juillet 2019 : 965 138 \$).

Après le 31 juillet 2020, 7 840 000 UAI ont été attribuées aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés et 58 333 UAI ont été annulées. Voir la note 21.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers étaient classés comme suit :

	Assets at amortized cost	Assets at fair value through profit or loss	Liabilities at amortized cost	Total
As at July 31, 2020				
Cash and cash equivalents	\$ 1,805,474	\$ 28,077,942	\$ -	\$ 29,883,416
Investment	-	250,000	-	250,000
Reclamation deposit	1,639,190	-	-	1,639,190
Accounts payable and accrued liabilities	-	-	2,429,961	2,429,961
Lease liabilities	-	-	1,089,254	1,089,254
As at July 31, 2019				
Cash and cash equivalents	\$ 5,539,544	\$ 798,145	\$ -	\$ 6,337,689
Amounts receivable	186,582	-	-	186,582
Reclamation deposit	1,639,190	-	-	1,639,190
Accounts payable and accrued liabilities	-	-	1,500,438	1,500,438
Lease liabilities	-	-	547,193	547,193

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des montants à recevoir et des fournisseurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur, car ces instruments ont des échéances courtes. La valeur comptable de l'investissement est évaluée à la juste valeur, estimée selon une technique d'évaluation utilisant des données d'entrée non observables. La valeur comptable du dépôt pour remise en état se rapproche de sa juste valeur, car il est représenté par un dépôt en espèces. La direction estime que la valeur comptable de ses obligations locatives se rapproche de leur juste valeur.

Une hiérarchie des justes valeurs classe les méthodes et les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs financiers pour lesquels une juste valeur est comptabilisée dans l'état de la situation financière. Ces données sont classées selon trois niveaux.

Niveau 1 – Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données concernant l'actif ou le passif considéré, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Niveau 3 – Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif considéré.

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs financiers de la Société évalués à la juste valeur selon les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 juillet 2020 et 2019 :

	Level 1	Level 2	Level 3	TOTAL
As at July 31, 2020				
Cash equivalents	\$28,077,942	\$ -	\$ -	\$28,077,942
Investment	-	-	250,000	250,000
As at July 31, 2019				
Cash equivalents	798,145	-	-	798,145

L'investissement au niveau 3 représente l'investissement dans Kenorland, une société fermée, non cotée en bourse. Cet investissement a été fait au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2020. La principale hypothèse utilisée pour l'évaluation de cet investissement est la valeur à laquelle un financement récent a été réalisé par la société détenue. Comme l'évaluation des investissements pour lesquels il n'y a pas de cours de marché faciles à obtenir est par nature incertaine, qu'elle peut fluctuer à l'intérieur de courts délais et qu'elle est fondée sur des estimations, la détermination de la juste valeur peut s'écarter considérablement des valeurs qui auraient été obtenues s'il avait existé un marché immédiat pour les investissements. Au 31 juillet 2020, une variation de 10 % de la juste valeur de Kenorland se traduirait par une variation correspondante de 25 000 \$ du résultat net.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2020.

Les montants de juste valeur sont des estimations effectuées à un moment donné et peuvent ne pas refléter la future juste valeur. Les évaluations sont subjectives par nature, comportent des incertitudes et nécessitent un degré important de jugement.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Un résumé des risques auxquels est exposée la Société et de leur incidence sur les instruments financiers de la Société est présenté ci-dessous. Il n'y a pas eu de changement important aux risques, aux objectifs, aux politiques et aux procédures relatifs à la gestion des risques pendant les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019.

Risque de crédit

Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et au dépôt pour remise en état. La Société n'a aucune concentration importante du risque de crédit découlant de ses activités. La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts bancaires et de certificats de placement garanti détenus auprès d'institutions financières réputées, pour lesquels la direction est d'avis que le risque de perte est faible. Les montants à recevoir représentent principalement des remboursements de crédit de taxe sur les intrants dus par des organismes gouvernementaux. La direction est d'avis que la concentration du risque de crédit à l'égard de ces instruments financiers est faible.

Risque de liquidité

La Société gère le risque de liquidité en maintenant des soldes adéquats de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. La Société surveille et passe en revue continuellement les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie prévisionnels, et assure la symétrie des échéances des actifs et des passifs financiers.

Au 31 juillet 2020, la Société a des actifs courants de 32 664 912 \$ (31 juillet 2019 : 8 937 906 \$) pour régler des passifs courants de 3 079 107 \$ (31 juillet 2019 : 2 124 225 \$). Au 31 juillet 2020, environ 1 920 000 \$ des passifs financiers de la Société ont des échéances contractuelles de moins de 30 jours et sont assujettis à des conditions normales de crédit.

Liability	Total	< 1 year	Payments due by period		
			1 - 3 years	4 - 5 years	> 5 years
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 2,429,961	\$ 2,429,961	\$ -	\$ -	\$ -
Lease liabilities	1,089,254	501,472	421,162	166,620	-
Reclamation provision	3,876,356	147,674	315,134	427,285	2,986,263

Risque de marché – Risque de taux d'intérêt

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt de la Société consiste à acheter des investissements très liquides dont la durée jusqu'à l'échéance est d'une année ou moins au moment de l'achat. Selon les soldes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 juillet 2020, une variation de 0,1 % des taux d'intérêt pourrait se traduire par une variation correspondante de la perte nette d'environ 30 000 \$.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

14. CHARGES DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

La Société possède le terrain de Troilus Gold, qui consiste en des concessions minières et en une ancienne mine située à environ 450 km au nord-est de Val-d'Or (Québec, Canada). En novembre 2019, la Société a acquis des concessions auprès de O3 Mining Inc. (« O3 ») en contrepartie de l'émission de 300 000 actions ordinaires de la Société d'une valeur de 201 000 \$, soit le cours du marché des actions ordinaires à la date de l'émission. En avril 2020, la Société a acquis des concessions additionnelles d'O3 en contrepartie de l'émission de 1 700 000 actions ordinaires de la Société d'une valeur de 1 428 000 \$, soit le cours du marché des actions ordinaires à la date de l'émission. En juillet 2020, la Société a acquis des concessions auprès d'Entreprises minières Globex inc. (« Globex ») en contrepartie de l'émission de 350 000 actions ordinaires de la Société d'une valeur de 399 000 \$, soit le cours du marché des actions ordinaires à la date de l'émission. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2020, la Société a également jalonné des concessions supplémentaires. En outre, en juillet 2020, la Société a acquis des concessions auprès de Canadian Mining House (« CMH ») en contrepartie d'un montant de trésorerie de 69 000 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2019, la Société a acquis des concessions d'Emgold Mining Corporation (« Emgold ») en contrepartie de l'émission de 3 750 000 actions ordinaires d'une valeur de 2 268 750 \$, soit le cours du marché des actions ordinaires à la date de l'émission, et d'un montant de trésorerie de 250 000 \$.

Certaines des concessions acquises initialement auprès de First Quantum Minerals Inc. (« First Quantum ») font l'objet d'une redevance variable calculée à la sortie de la fonderie de 1,5 % (si le cours de l'or est inférieur à 1 250 \$ US/once durant la période de référence) ou de 2,5 % (si le cours de l'or est supérieur à 1 250 \$ US/once durant la période de référence) qui est perçue par First Quantum. Une redevance supplémentaire de 1 % visant ces concessions est également perçue par Redevances Nomad Ltée. Les concessions acquises auprès d'Emgold en décembre 2018 font l'objet de redevances variables calculées à la sortie de la fonderie sous-jacentes de 1 % à Emgold, qui peuvent être acquises par la Société pour un montant de 1 000 000 \$. Elles font également l'objet de redevances variables calculées à la sortie de la fonderie de 1,5 % à trois personnes. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2020, la Société a racheté ces redevances variables calculées à la sortie de la fonderie, et donc cessé de les verser, en contrepartie de 150 000 actions ordinaires de la Société d'une valeur de 171 000 \$, soit le cours du marché des actions ordinaires à la date de l'émission. Les concessions acquises auprès d'O3 en novembre 2019 font l'objet de redevances calculées à la sortie de la fonderie de 2 % à O3, dont la moitié peut être rachetée pour un montant de 1 000 000 \$, et de 2 % à une personne, dont la moitié peut être rachetée pour un montant de 1 000 000 \$. Les concessions acquises auprès d'O3 en avril 2020 font l'objet de redevances calculées à la sortie de la fonderie de 2 % à O3, dont la moitié peut être rachetée à tout moment pour un montant de 1 000 000 \$. Certaines des concessions acquises auprès d'O3 en avril 2020 font l'objet de redevances sous-jacentes de 1 % perçues par Glencore plc, et d'autres font l'objet de redevances sous-jacentes de 2 % perçues par Vale. La moitié des redevances versées à Vale S.A. peuvent être rachetées. Les concessions acquises auprès de Globex font l'objet d'une redevance brute des métaux de 2 % à Globex, dont la moitié peut être rachetée à tout moment pour un montant de 1 000 000 \$. Les concessions acquises auprès de Canadian Mining House font l'objet de redevances calculées à la sortie de la fonderie de 1 %, dont une moitié peut être rachetée pour un montant de 500 000 \$ et l'autre moitié pour 1 500 000 \$.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

*(en dollars canadiens)***14. CHARGES DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (suite)**

	Years ended July 31,	
	2020	2019
Exploration and evaluation expenses:		
Drilling, assaying and geology	\$ 3,348,614	\$ 7,167,199
Salaries, payroll costs and consultants	4,461,051	5,057,869
Site and camp costs	1,178,635	781,967
Support and other costs	445,363	803,894
Studies	1,929,114	693,015
Government and community relations	69,098	101,638
Travel	148,205	233,013
Depreciation	677,295	213,056
Tax credits	(1,580,900)	(913,838)
Property acquisition costs	2,335,162	2,518,750
	\$ 13,011,637	\$ 16,656,563

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2020, la Société a reçu 593 926 \$ en crédits d'impôt du gouvernement du Québec relativement à ses dépenses de prospection admissibles. Durant l'exercice terminé le 31 juillet 2020, la Société a passé en charges un montant de 112 100 \$ au titre des crédits d'impôt rejetés et a comptabilisé 1 693 000 \$ en crédits d'impôt attendus en déduction des activités de prospection. Au 31 juillet 2020, la Société affiche un solde de crédits d'impôt à recevoir de 1 866 713 \$ lié au solde des montants demandés mais non payés et des montants à recevoir (31 juillet 2019 : 832 164 \$).

15. FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

	Years ended July 31,	
	2020	2019
General and administrative expenses :		
Salaries, payroll costs and consultants	\$ 2,924,463	\$ 2,957,487
Professional costs	299,898	224,831
Shareholder communications	1,046,182	1,094,907
Office and general	350,135	857,238
Travel	93,741	51,824
Mining claim costs, non-core properties	2,250	14,700
Depreciation	197,624	6,015
	\$ 4,914,293	\$ 5,207,002

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

16. AUTRES CHARGES

	Years ended July 31,	
	2020	2019
Other expenses:		
Part XII.6 tax accrual on flow-through expenditures	\$ 14,970	\$ 60,856
Fee for reclamation bond	99,324	49,662
Miscellaneous	6,988	13,343
	\$ 121,282	\$ 123,861

17. GESTION DU CAPITAL

La Société gère et ajuste sa structure de capital en fonction des fonds disponibles afin de soutenir la prospection et la mise en valeur de ses terrains miniers. Le capital de la Société est composé du capital-actions, des bons de souscription d'actions, des UAI et des options sur actions. Le conseil d'administration n'établit pas de critères quantitatifs de rendement du capital pour la direction, mais s'appuie plutôt sur l'expertise de la direction de la Société pour soutenir l'évolution future de l'entreprise.

Les terrains de la Société en sont à la phase de prospection et, par conséquent, la Société dépend de financements externes pour ses activités. Afin d'effectuer les travaux de forage et d'ingénierie prévus et de payer les frais d'administration, la Société utilisera son fonds de roulement et s'attend à mobiliser des fonds supplémentaires de temps à autre, au besoin.

La direction revoit continuellement son approche de gestion du capital et croit que cette approche, compte tenu de la taille relative de la Société, est raisonnable. Les objectifs, politiques et processus de gestion du capital de la Société sont demeurés inchangés au cours des exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019.

18. INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, la Société a conclu les transactions suivantes avec des parties liées qui ne sont pas des filiales de la Société.

Soldes des parties liées

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2020, la Société a payé 86 075 \$ à une société fermée propriétaire des espaces à bureaux qu'elle loue à Chibougamau. Le vice-président des opérations de la Société, M. Daniel Bergeron, détient 50 % de cette société fermée.

Au 31 juillet 2020, la dette envers les administrateurs et les dirigeants de la Société est d'environ 14 000 \$ (31 juillet 2019 : 20 000 \$) et est comprise dans les fournisseurs et charges à payer. Ce montant n'est pas garanti, ne porte pas d'intérêt et ne comporte pas de modalités de remboursement déterminées.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

18. INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES PARTIES LIÉES (suite)

Rémunération des principaux dirigeants de la Société

La rémunération des administrateurs et des autres principaux dirigeants a été la suivante :

	Years ended July 31,	
	2020	2019
Management salaries and fees	\$ 2,380,590	\$ 2,331,400
Directors fees	261,291	176,875
Share-based payments	1,489,124	1,314,590
	<u>\$ 4,131,005</u>	<u>\$ 3,822,865</u>

Selon IAS 24, les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de la Société. La rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants est déterminée par le conseil d'administration de la Société en fonction des performances individuelles et des tendances du marché.

19. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

La Société est partie à certains contrats de gestion. À la date du présent rapport, ces contrats comportent des engagements minimums d'environ 1 760 000 \$ et des paiements éventuels supplémentaires d'environ 5 400 000 \$ en cas de changement de contrôle. De plus, 10 918 327 UAI attribuées à des administrateurs, des dirigeants et des employés de la Société sont en circulation, y compris les UAI émises et annulées après le 31 juillet 2020 : les droits rattachés à 1 589 173 seront acquis en janvier 2021, les droits rattachés à 1 589 154 UAI seront acquis en janvier 2022 et les droits rattachés à 7 740 000 UAI seront acquis en août 2023. En cas de changement de contrôle, les droits rattachés aux UAI qui ne seraient pas acquis le seraient immédiatement. Comme il n'y a pas eu d'effet déclencheur découlant d'un changement de contrôle, les paiements éventuels n'ont pas été pris en compte dans les présents états financiers consolidés.

La Société est tenue d'effectuer des paiements de loyers au cours des 4 prochaines années. Voir les notes 9 et 13.

Les redevances sous-jacentes sur le terrain de Troilus Gold sont décrites à la note 14.

À la suite des financements accreditifs de la Société en octobre 2019, la Société s'est engagée à consacrer un certain montant à des dépenses admissibles relatives aux ressources. La Société a déposé ses formulaires de renonciation en janvier 2020. Au 31 juillet 2020, la Société a engagé toutes les dépenses requises.

À la suite des financements accreditifs de la Société en février 2020, la Société s'est engagée à consacrer un certain montant à des dépenses admissibles relatives aux ressources. La Société déposera ses formulaires de renonciation en janvier 2021. Au 31 juillet 2020, la Société s'est engagée à consacrer environ 4 200 000 \$ à des dépenses admissibles avant le 31 décembre 2021.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

19. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

Dans le cadre des financements accreditifs, la Société indemnise les souscripteurs pour certains montants relatifs à l'impôt qu'ils pourraient devoir payer si la Société ne satisfait pas à ses engagements en matière de dépenses.

Les activités de prospection et d'exploitation minières de la Société sont assujetties à divers lois et règlements régissant la protection de l'environnement. Ces lois et règlements sont en constante évolution et deviennent généralement plus restrictifs. La Société croit que ses activités sont largement conformes à l'ensemble des lois et règlements applicables. La Société a engagé des dépenses, et prévoit engager d'autres dépenses à l'avenir, pour se conformer à ces lois et règlements.

20. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Provision pour charge d'impôt

Les principaux éléments qui ont fait que le taux d'imposition effectif de la Société diffère du taux d'imposition combiné fédéral et provincial prévu par la loi de 26,5 % (2019 : 26,5 %) sont les suivants :

	July 31, 2020	July 31, 2019
	\$	\$
(Loss) before income taxes	(18,413,379)	(19,648,738)
Expected income tax recovery based on statutory rate	(4,880,000)	(5,207,000)
Adjustment to expected income tax benefit:		
Share-based payments	-	413,000
Other	443,000	86,000
Change in benefit of tax assets not recognized	4,437,000	4,708,000
Deferred income tax provision (recovery)	-	-

Soldes de l'impôt différé

Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés pour les éléments suivants :

	July 31, 2020	July 31, 2019
	\$	\$
Non-capital loss carry-forwards	25,557,000	17,751,000
Share issue costs	4,054,000	2,444,000
Unused exploration and evaluation expenses	32,307,000	24,305,000
Other temporary differences	4,497,000	2,355,000
	66,415,000	46,855,000

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

20. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Les comptes d'actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés pour ces postes, car il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable futur auquel la Société pourra imputer des avantages sera disponible.

Pertes fiscales

La Société a des pertes autres qu'en capital au Canada qui, dans certaines circonstances, peuvent servir à réduire le revenu imposable des années à venir. Les pertes autres qu'en capital arrivent à échéance comme suit :

<u>Year of Expiry</u>	<u>Amount (\$)</u>
2028	556,000
2029	612,000
2030	849,000
2031	36,000
2033	2,822,000
2034	1,294,000
2036	523,000
2037	1,235,000
2038	3,884,000
2039	4,850,000
2040	8,896,000
	<u>25,557,000</u>

Toutes les autres différences temporaires peuvent être reportées indéfiniment.

21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

En août 2020, la Société a attribué 7 765 000 UAI à ses administrateurs, dirigeants et employés. Les actions ordinaires de la Société visées par ces UAI seront acquises le 4 août 2023. En septembre 2020, la Société a attribué 75 000 UAI à un employé. Les droits rattachés à la moitié de ces UAI seront acquis en janvier 2021 et les droits rattachés à l'autre moitié le seront en janvier 2022. Par ailleurs, en septembre, 58 333 UAI ont été annulées.